

## Déconfinement. Le maire de Rouen se réserve le droit de ne pas rouvrir les écoles



Les écoles ne rouvriront pas à Rouen, sans un minimum de garanties, prévient le maire. Photo d'illustration, Archives Thierry Creux, Ouest-France

Le maire PS de Rouen Yvon Robert l'a écrit dans un courrier au directeur académique des services de l'Éducation nationale de Seine-Maritime : sans garanties suffisantes, il ne rouvrira pas les écoles lors du déconfinement.

« **Sans garanties suffisantes et suffisamment transmises en amont, nous nous réservons la possibilité de ne pas rouvrir les écoles.** » Ce sont les derniers mots du courrier du 21 avril 2020 adressé par le maire PS de Rouen, Yvon Robert, au directeur académique des services de l'Éducation nationale en Seine-Maritime.

Le maire de la capitale normande souhaite notamment savoir si « **du gel hydroalcoolique et des masques seront à disposition des élèves, du personnel enseignant et du personnel municipal travaillant dans les écoles par l'État** ». Se pose également la question des repas du midi. L'élu fait savoir que les écoles ne pourront pas accueillir plus du tiers des effectifs en respectant la distanciation sociale le 11 mai.

Dans un courrier adressé cette fois au préfet de Seine-Maritime, en tant que président de la Métropole de Rouen, Yvon Robert interpelle : « **Le déconfinement scolaire se fera-t-il par zone géographique, par niveaux d'enseignement ? Sera-t-il organisé par petits groupes, en horaires décalés ? Si alternance il y a, cette dernière s'organise-t-elle à l'échelle de la journée, de la semaine ou bien d'une quinzaine ? L'ouverture des établissements se fera-t-elle en priorité au profit des élèves les plus fragilisés par le confinement : ceux de Rep +, de Rep, les zones rurales, les lycéens professionnels ? Quid du fonctionnement des cantines qui peut avoir un impact non négligeable sur le nombre de rotations ?** »

Le président de la Métropole, qui assure la compétence des transports en commun, interroge Pierre-André Durand : « **Comment assurer dans un car scolaire, ou sur un service régulier en bus ou tramway, la distanciation sociale nécessaire et recommandée par les autorités sanitaires ? Faudra-t-il désinfecter les véhicules après chaque service ou rotation ? Les élèves transportés seront-ils tenus au port du masque ? De gants ? Si oui, qui doit gérer la distribution des matériels et le renouvellement des stocks ? La famille ? L'autorité organisatrice ? Le transporteur ? Et qui doit s'assurer du port effectif de ces équipements de protection individuelle (EPI) ? Un élève non équipé de son EPI, à l'aller comme au retour, doit-il se voir refuser l'accès au véhicule ?** » Et de conclure : « Yvon Robert demande des réponses précises pour pouvoir organiser un déconfinement cohérent et lisible pour les habitants. »